

ÉTATS DE DISPARITION

L'organisation Paso del Norte défend les droits des membres de famille des victimes de disparitions forcées. Elle exhorte les autorités mexicaines à rechercher les victimes et à condamner les coupables. Nous nous sommes entretenus avec Maricela Vázquez, avocate au sein de l'organisation.

Quel est votre rôle au sein à Paso del Norte? Pour les disparitions forcées, nous sommes les représentant-e-s légales des victimes et de leurs familles. Nous avons une approche psychosociale avec soutien juridique. Nous défendons aussi les personnes accusées de crimes confessés sous la torture. Lorsque nous défendons des cas, nous avons la certitude qu'ils ont été torturés pour s'auto-incriminer ou que des aveux véridiques ont été obtenus sous la torture. Il s'agit généralement de jeunes hommes âgés de 17 à 30 ans.

Les autorités sèment-elles des embûches dans votre travail? Nous faisons face à des calomnies dans les médias et dans les bureaux des procureurs.

En 2011, il y a eu une effraction dans les bureaux de Paso del Norte effectuée par la police fédérale. En janvier 2019, une collègue a reçu une menace de mort téléphonique. La personne qui appelait a précisé qu'elle appelait depuis le Ministère public de l'État.

Les forces gouvernementales sont-elles impliquées dans la majorité des cas? Nous n'avons jamais la certitude que le crime organisé soit derrière les cas de disparition. Au Mexique, il n'est pas rare que des policiers imitent l'habillement ou l'attitude de narcotrafiquants pour éviter d'être identifiés.

Parmi les onze cas que Paso del Norte accompagne, des agents de l'État ont participé à des disparitions de manière certaine dans cinq cas et, dans six autres cas, nous ne sommes pas certain-e-s.

Pouvez-vous nous parler de l'ampleur de la corruption et de la manière dont elle aide la couverture de ces crimes? Le Chihuahua se trouve dans un contexte d'impunité systématique et généralisée. Si des personnes qui pratiquent des actes de torture sont identifiées, il n'y aura ni enquête, ni procès. Cette impunité empêche les enquêteurs-euses de travailler. La corruption se matérialise à tous les niveaux. Les autorités commettent des violations de droits humains pour en cacher d'autres. Celles-ci incluent entre autres des exécutions extrajudiciaires pour étouffer la voix des survivant-e-s de torture.

Y a-t-il des différences entre la violence faite aux femmes de celle faite aux hommes? Les femmes et les hommes sont victimes des mêmes types de torture. Toutes et tous font l'objet de torture sexuelle. Cependant, les femmes l'expriment plus souvent par rapport aux hommes qui, par honte, n'osent pas admettre en avoir été victimes.

Dans la majorité des cas de disparitions forcées de femmes, celles-ci sont victimes de traite à des fins de prostitution. C'est le cas à Ciudad Juárez, où les féminicides sont souvent précédés de la commercialisation sexuelle du corps des femmes.

Quels sont les effets des violations constantes des droits humains sur la vie des communautés affectées? Au sein des familles, l'impact psychosocial est dévastateur. La vie s'arrête et les personnes oublient souvent tout le reste. La famille ne sera plus jamais la même. Les enfants sont ostracisés à l'école, car la victime est criminalisée. On dit par exemple qu'elle était narcotrafiquante. Les autorités alimentent ces discours. Les victimes de torture restent généralement incarcérées, ce qui provoque une rupture avec la famille.

Nous tentons de rendre les gens conscients du fait que ces actes ne sont pas acceptables. La population est souvent si désinformée que les discours du type

« si tu es un ravisseur, c'est bien que tu sois torturé » sont fréquents. Il faut déconstruire ces discours. Nous vivons dans une négation totale de la violation des droits humains.

Propos recueillis par Pascal Vosicki. Une version plus longue est disponible sur notre site

LA DISPARITION FORCÉE

La disparition forcée est, selon l'article 2 de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, « l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté par des agents de l'État ou par des personnes ou des groupes de personnes qui agissent avec l'autorisation, l'appui ou l'acquiescement de l'État, suivi du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue ou du lieu où elle se trouve, la soustrayant à la protection de la loi ».

Selon les données fournies par Paso del Norte, il y a officiellement 40 000 personnes victimes de disparition forcée dont les corps n'ont pas été retrouvés. Par ailleurs, 26 000 corps ont été retrouvés, mais restent à identifier.

